[illegible]

Dix piastres par an—payables aux mois d'avance. [illegible] abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra cesser son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Éditeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR MADISONVILLE ET COVINGTON.

Le bateau-à-vapeur, fin marcheur, **CORSAIR**, capitaine BAGLEY, partira du *Rail-Road* tous les dimanches, à 9 heures du matin, et reviendra dans la même soirée. Il partira également du *Rail-Road* tous les mercredis, à 9½ heures du matin, pour Madisonville, et de là, en remontant la rivière, il ira à un mille de Covington, et sera de retour ici le lendemain (jeudi.)

Le bâteau ayant été acheté expressément pour faire les voyages du lac, continuera à l'avenir à faire le trajet entre Covington, Madisonville et la N. Orléans. Dans l'intervalle des jours de passage, le propriétaire du bâteau se chargera de remorquer les cajeux de bois, planches et autres matériaux.

Les personnes qui voudraient passer sur ce bâteau le dimanche, sont requises de se trouver au *Rail-Road*, à 8 heures et un quart, du matin, pour entrer dans les chariots.

Le soussigné sollicite respectueusement l'encouragement du public.

22 août—5m WM. BAGLEY.

LIGNE DES PAQUEBOTS.

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvelle ligne de Paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie. Les départs seront comme suit:

Navire **LOUISVILLE**, capitaine PALMER.

De la N.-Orléans.	De New-York.
20 novembre,	13 octobre,
5 février,	28 décembre,
20 avril,	13 mars,
5 juillet,	28 mai,
20 septembre,	13 août.

Navire **NASHVILLE**, capitaine RATHBONE.

De la N.-Orléans.	De New-York.
5 décembre,	28 octobre,
20 février,	13 janvier,
5 mai,	28 mars,
20 juillet,	13 juin,
5 octobre,	28 août,

Navire **NATCHEZ**, capitaine REED.

De la N.-Orléans.	De New-York.
20 décembre,	13 novembre,
5 mars,	28 janvier,
20 mai,	13 avril,
5 août,	28 juin,
20 octobre,	13 septembre.

Navire **CREOLE**, Capitaine PARR.

De la N.-Orléans.	De New-York.
5 janvier,	28 novembre,
20 mars,	13 février,
5 juin,	28 avril,
20 août,	13 juillet,
5 novembre,	28 septembre.

Navire **HUNTSVILLE**, Capt. STODDARD.

De la N.-Orléans.	De New-York.
20 janvier,	13 décembre,
5 avril,	28 février,
20 juin,	13 mai,
5 septembre,	28 juillet,
20 novembre,	13 octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à N.-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capts. expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov

POUR LE HAVRE.

Le navire de premier ordre **HENRY-LEE**, capitaine Prince, peut prendre à fret 150 balles de coton, s'adresser à

15 nov T. NICOLET & Co.

AVIS AUX HABITANS AUX JARDINIERS

ET AUX AMATEURS DE FLEURS.

Les soussignés agens de

WILLIAM PRINCE ET FILS,

propriétaires du

Jardin botanique Linnéen

à Flushing, près de New-York.

ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, graines, &c. &c.

Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à

DUCONGE & PEYCHAUD, agents, rue de Chartres, No. 89.

N. B. On délivrera gratis des catalogues périodiques. 28 nov.—6m

ARRIVÉ PAR L'OLYMPIA.

ALEX. PAYA, venant de Paris, tenant son magasin rue de Chartres, No. 182, prévient les personnes qui désireraient quelques articles nouveaux, que l'on trouvera chez lui un bel assortiment de librairie moderne, ouvrages de littérature, romans et livres pour la jeunesse, jolies lithographies, sujets d'histoire, batailles, portraits gracieux et caricatures; tableaux à l'huile et gravures; parfumerie fine, très-variée; parapluies et ombrelles; nécessaires et carton nages; un bel assortiment de jeux d'enfants et objets d'étrennes; pistolets, cannes à épées, poignards, couteaux, canifs, rasoirs et ciseaux, en tous genres; bretelles, cravattes et cols; bijouterie nouvelle; papier à lettres, à dessin et objets de bureaux; brosses et peignes en tout genre; lorgnettes de théâtre, bourses, figures pour coiffures; masques; casquettes; porte-feuilles très-variés; cartes de visite; bouquets; tabatières et étuis à cigarres, petits miroirs, fantaisies et boîtes à barbe; et enfin, un grand nombre d'objets de bon goût. 26 nov—☞

GLACES.—Le soussigné a à vendre dans son magasin de Meubles et de Chaises, un assortiment de Glaces d'un joli goût, qu'il offre à bon marché, en gros et en détail. GEO. WHITNEY.

27 nov rue de la Douane, No. 24

SANGSUES de choix, reçues par l'Aimable Marie, de Bordeaux et à vendre par

23 nov FORESTIER.

330 SACS Salpêtre, à vendre par

22 nov LINCOLN & GREEN.

100 SACS de Café, en débarquement de la goël. San Antonio, à vendre par

17 nov A. QUERTIER A BOUTIN.

MORUE, 300 caisses, récemment reçu, à vendre par

13 nov THAYER, HURD & Co.

CHARRETTES, roues, drays, roues de charrues et brouettes, à vendre par

15 nov TOURNE & BECKWITH.

FARINE.—120 barrils farine fraîche, à vendre par [15 nov] TOURNE & BECKWITH.

21 BARILS Mélasse, en débarquement en face de la Halle, à vendre par

13 nov DUCROS & MORPHY.

LETTRES DE CHANGE sur Paris, Marseille, et New-York, à vendre par

10 nov THEO. NICOLET & CO.

CORDES D'EMBALLAGE du Kentucky, d'excellente qualité, à vendre par

3 nov FOSTER & HUTTON, 77 rue du Canal.

CAFÉ de la Havane, à vendre par

10 nov J. MAGER.

LOTERIE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES

NATCHITOCHES,

28me. CLASSE DE 1832.

Le tirage aura lieu le Jeudi 6 décembre.

GROS LOT

10000 PIASTRES.

1	LOT DE	$ 3,000	$ 3,000
1	" "	1,500	1,500
1	" "	1,000	1,000
1	" "	800	800
1	" "	623	623
6	" "	500	3,000
6	" "	300	1,800
6	" "	200	1,200
156	" "	20	3,900
156	" "	20	3,120
624	" "	8	4,992
7800	" "	4	31,200

PRIX DES BILLETS

BILLET ENTIER............	$ 4
DEMI BILLET..............	2
QUART DE BILLET..........	1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de SEIZE PIASTRES;—demis et quarts en proportion

28 novembre J. B. FAGET, *Directeur.*

$20 DE RÉCOMPENSE.

PARTIE marronne de chez la soussignée, depuis environ 4 mois, la négresse américaine nommée **HARRIET**, âgée d'environ 18 ans, d'une forte constitution, taille de 4 pieds 3 pouces, ayant la marque d'une ancienne brûlure au coude. Elle était vêtue lors de sa fuite, d'un jupon de demi deuil et d'un vieux corsage blanc; elle ne parle qu'anglais. Quiconque la conduira à la geole de cette ville, ou chez sa maîtresse recevra la dite récompense.

Les capitaines de navires, de bateaux à vapeur, sont avertis par le présent de ne pas donner asyle à la dite esclave, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois. SARAH GIBNEY.

1déc—6 Rue de la Nlle. Levée No. 61.

$10 DE RÉCOMPENSE.

PARTI marron de chez le soussigné le 6 du mois passé, l'esclave **CAIN**; il a de 35 à 40 ans, taille de 5 pieds 6 ou 7 pouces, de constitution assez robuste, légèrement marqué de petite vérole; pour peu qu'on l'excite il bégaie; il a une dent de devant cassée. Cet esclave a été amené ici de Charleston par un M. Cox. La récompense ci-dessus et tout débourse raisonnable seront payés à quiconque l'arrêtera et le conduira à la geole. Défense est faite à qui que ce soit de donner asyle au dit nègre, sous peine d'être poursuivi selon la loi.

J. W. MAHONY,

Charpentier, au coin des rues des Remparts et Bienville.

21 nov ☞

François Briault,

Rue St. Pierre, No. 21, face à la place d'Armes.

ARRIVANT de Paris avec un assortiment de COUTELLERIE française et anglaise, fait la commission et expédie en tous pays. Il offre ses services aux habitans de la Louisiane, comme étant connu en France par sa manufacture d'armes et de coutellerie, en tout genre. Il fabrique les Couteaux à lames d'argent, lames d'or et de vermeil: fait les raccommodages de bijouterie et tout ce qui concerne son état.

9 oct—3m

LE soussigné a reçu par les derniers arrivages de France, une grande quantité d'articles nouveaux de fantaisie et autres, qu'il offre à vendre à des prix très-modérés,

Fichus 3/4 4/4 et 5/4 gaze riche imitation blonde.
Ceintures brochées en pièce et par douzaine.
Gants pour hommes, couleurs assorties, noirs, cousus blanc, noirs, cousus noir;
Gants pour femmes, couleurs claires,
Schals de crêpe, 4/4 5/4, riches,
Gros de Naples, noir noir, et gros de Berlin, noir
Bretelles en soie élastique.
Do. en coton de toutes les qualités,
Indiennes françaises couleurs assorties et pour deuil.
Mouchoirs 3/4 indienne couleurs assorties.
Mouchoirs de soie façonnés riches.
Jarretières élastiques en soie.
Glands en soie très-grands.
Bas de soie noirs et blancs, brodés, pour femmes.
Do. de coton blancs brodés do. do.
123 parapluies français en couleurs assorties de 30 et 32 pouces, et à épée.
Bas de coton blanc pour enfants.
Bas de coton blanc à côtes, mécanique, pour hommes.
Grands schals crepon imprimés en 4/4 et 5/4.
Do. do. brodés, do. do.
Toile d'Irlande dans toutes les qualités.
Peignes découpés pour femmes, do. en écaille.
Etuis à cigarres.
Boîtes à musique choisies.
Peignes en cornes et buffle noir, à favoris.
Un grand assortiment de bijouterie fausse, tel que boucles d'oreilles, épinglettes, boucles de ceintures, agraffes de manteaux, boutons de chemises, &c. &c.
Nécessaires à musique pour dames.
Do. do. pour hommes.
Eau de Cologne, pommade.
Crêpe noir pour voiles.
Caricatures, portrait de femmes, &c.
Et en magasin un grand assortiment de marchandises sèches et articles de fantaisies d'importation antérieure. PAUL LAGAY.

26 nov.—6 Rue de Chartres, No. 102.

A VENDRE A L'AMIABLE.

UN fonds de cabaret et grocery, en parfait état et très bien achalandé, situé dans le faubourg Marigny près l'Esplanade, s'adresser au bureau de l'Abeille. 27 nov—4.3ps.

A VENDRE.—chez Me. Ve. VAN ROUTEN, rue Royale, No. 159, vis-à-vis la Banque Consolidée, VIN DE CHAMPAGNE MOUSSEUX, première qualité: Saucissons de Lyon, 1ère. qualité.

24 nov—3.2ps.

6 FUTAILLES Porter de Londres, contenant chacune 8 douzaines de bouteilles, à vendre par

22 nov LINCOLN & GREEN.

DEMANDE D'ACTIONS.

LES soussignés acheteraient des actions de la Banque de l'Etat, de la Banque d'Orléans et de la Banque de la Louisiane.

23 nov THEOD. NICOLET & Co.

DATTES DE MUSCAT.—50 balles en bon ordre, en débarquement, à vendre par

13 nov LINCOLN & GREEN.

TRAITES de $1500 sur New-York, à 60 jours de vue, à vendre par

30 août VICTOR ROUMAGE.

ON a besoin de huit ou dix petits nègres capables de servir comme manœuvres. S'adresser à

G. G. HOLDSHIP,

24 nov A la presse à coton à vapeur de la Levée.

DEMANDE D'EMPLOI.

UN jeune homme (français) arrivant de France, et qui est susceptible de bien enseigner la langue française et la langue latine, et qui peut aussi donner des leçons d'écriture et d'arithmétique, desirerait pouvoir se placer chez un habitant français (de préférence) pour y enseigner ces quatres branches d'éducation; il sera particulièrement récommandé par M. et Madame Labat, et MM. P. E. & O. Sorbé, Quertier et Boutin, Garnier frères, Bodin et plusieurs autres personnes recommandables de cette ville. Les personnes susceptibles de pouvoir l'employer, voudront bien s'adresser chez M. A. Labat, No. 275, rue Royale, entre les rues Dumaine et St. Philippe.

23 nov—9,3,6,9ps.

A VENDRE.—Cent boucauds de sucre de la nouvelle récolte, parfaitement sec et bien purgé, ayant été séché dans une bonne étuve chauffée par des calorifiques, (air-stoves) et livrables sur l'habitation de MM. David et Robin du 15 au 20 courant. Pour les conditions, s'adresser à V. DAVID,

13 nov ☞ rue de la Levée.

BRIQUES—43,000 briques, reçus par le brick John A. Robb, de Baltimore, à vendre par

31 oct HARRISON, BROWN & CO.

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testaments.*—Jeudi, 3 janvier, 1833 à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, les esclaves suivants, appartenant à la succession de feu Marie Dauphin négresse libre, savoir:

PIERRE, nègre âgé de 55 ans, manœuvre et un peu charretier; Eulalie, négresse, âgée de 30 ans, avec sa fille nommée Marie, négritte de 6 ans.

Conditions: un tiers comptant, et le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour.

MARTIN BLACHE, régister.

N. B. Les actes de vente seront passés par Théodore Seghers, not. pub. 30 nov.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testaments.*—Lundi, 10 décembre 1832, à midi, j'exposerai en vente, au domicile de feu Ramon Mon, faubourg Marigny, à l'encoignure des rues Esplanade et Casa-Calvo, les meubles meublants et autres effets mobiliers appartenant à la succession. Conditions: Comptant.

Par ordre de la cour.

30 nov MARTIN BLACHE, rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testaments.*—Jeudi, 3 janvier 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour le compte de la succession de feu Marie Hébert veuve Armand Guilbert, un terrain de forme irrégulière, situé au coin des rues St. Claude et Mystériense, faubourg Marigny, et ayant environ 30 pieds de face à la première rue sur environ 78 de profondeur et face à la dernière, ensemble les édifices qui sont dessus.

Conditions; ½ comptant, et ½ à un an, en un billet endossé à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour.

MARTIN BLACHE, régister.

N. B. L'acte de vente sera passé par C. Pollock, not. public. 30 nov.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testaments.*—Samedi, 22 décembre 1832, à midi, j'exposerai en vente au Presbytère des Dames Religieuses Ursulines, près le Couvent, les habits sacerdotaux, vases, ornements d'Eglise et autres effets mobiliers, appartenant aux successions des Révérends Bertrand Martial et Jean Pierre Poujet, tous deux décédés.

Conditions; Toute somme au dessous de $25 payable comptant, de $25 à $100 à 6 mois de crédit; et au-dessus de $100 à un an de crédit, en billets endossés à satisfaction et payables au domicile de la Banque de l'Etat de la Louisiane.

Par ordre de la Cour.

30 nov MARTIN BLACHE, rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testaments.*—Mardi, 11 décembre 1832; à 11 heures du matin, j'exposerai en vente, au magasin de Ch. Léonor Wiltz sur le canal Marigny, 9 balles de foin, 17 barils et 3 boucauts de sucre, appartenant à la succession de feu Joseph St. George de la Valette et immédiatement après, au domicile du défunt, rue Moreau, entre les rues Champs Elysées et des Français, j'exposerai en vente, les meubles meublants et autres effets mobiliers. Conditions: Comptant.

Par ordre de la cour.

30 nov MARTIN BLACHE, rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testaments.*—Vendredi, 28 décembre 1832; à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, les deux esclaves ci-après nommés appartenant à la succession de feu Antoine Philippe Leriche, savoir: Laty, griffonne américaine, âgée d'environ 30 ans, depuis son enfance dans le pays, un peu cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bonne domestique; Théodore, mulâtre créole, fils de Laty, âgé d'environ 13 ans.

Conditions: 1 an de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour.

MARTIN BLACHE, rég.

N. B. Les actes de ventes seront passés par Octave de Armas, not. public. 28 nov.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testaments.*—Vendredi, 28 décembre 1832; à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Benito March: un terrain situé à l'encoignure nord-est des rues Dauphine et St.-Philippe ayant 64 pieds 2 pouces de face à la rue St. Philippe et 63 pieds 2 pouces sur la rue Dauphine, ensemble les édifices qui sont dessus.

Conditions: un quart comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour,

MARTIN BLACHE, Reg.

N. B. L'acte de vente sera passé par L. Féraud, not. pub. 26 nov.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testaments.*—Jeudi, 27 décembre 1832; à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, les esclaves ci après appartenant à la succession de feu Marie Joseph Macarty, f. c. l. Euphémie, négresse américaine âgée d'environ 38 ans, depuis 4 ans dans le pays, un peu cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, avec sa fille nommée Betsy, âgée d'environ 10 ans, Kitty, fille d'Euphémie, âgée d'environ 16 ans, domestique.

Condititions: un tiers comptant, et le reste à 4 et 8 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale. Par ordre de la cour.

MARTIN BLACHE, régister.

N. B. Les actes de vente seront passés par Octave de Armas, not. pub. 26 nov.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testaments.*—Jeudi, 27 décembre, j'exposerai en vente à la Bourse pour compte de la succession de Jeanne Berdoulet, décédée épouse de Martin Paradol:

Une négresse nommée Marie, âgée de 25 ans, avec sa fille Mirza, mulâtresse de 6 mois.

Une négresse créole, nommée Françoise, âgée de 35 ans, avec ses deux enfants, nommés, Julien négrillon de 11 ans, et Uranie, négritte de 7 ans.

Conditions: La négresse Marie et la fille payables à 4 mois, et la négresse Françoise avec ses deux enfants, payables le 16 avril prochain, le tout en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

MARTIN BLACHE, régister.

N. B. Les actes de vente seront passés par L. Féraud, not. pub. 26 nov.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testaments.*—Jeudi, 6 décembre 1832; à midi, j'exposerai en vente au magasin de feu P. B. Penny, rue Bienville, entre les rues Chartres et de la Levée, une quantité de cheminées et tombes en marbre. Conditions: Comptant. Par ordre de la cour

26 nov MARTIN BLACHE, rég.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testaments*—. Jeudi, 27 Décembre 1832, à midi, j'exposerai en vente à la bourse un négrillon nommé Charles, âgé d'environ 13 ans, appartenant à la succession de feu Antoine André.

Conditions: un quart Comptant, et le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour.

MARTIN BLACHE, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé chez L. Feraud, notaire public. nov 26

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mercredi, 5 décembre, à 11 heures du matin, il sera vendu dans la rue de la Commune entre les rues Carondelet et Baronne, les effets garnissant une boutique de barbier, ainsi qu'un fonds de cabaret et autres effets mobiliers, appartenant à la succession de feu Joseph D. Hatfield, h. c. l. Conditions, la vente: Comptant.

Par ordre de la cour.

23 nov MARTIN BLACHE, rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi, 4 décembre prochain, à 11 heures du matin, il sera vendu au coin des rues Dauphine et St. Philippe, le fonds de cabaret appartenant à la succession de feu Bonito March. Conditions la vente: Comptant. Par ordre de la cour.

MARTIN BLACHE,

22 nov régister des tests.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Lundi, 3 décembre 1832, à 11 heures du matin, j'exposerai en vente sur les lieux, à l'encoignure des rues Bourbon et d'Orléans, pour compte de la succession de feue Jeanne Berdoulet, décédée, épouse de Martin Paradol, l'établissement connu sous le nom de "Café de la Fiancée," ainsi qu'une quantité de meubles meublants et autres effets mobiliers indépedants du dit café.

L'inventaire en sera produit le jour de la vente.

Condition: l'établissement payable à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et les autres effets mobiliers payables comptant.

Par ordre de la cour

22 nov MARTIN BLACHE, rég.

AVANCES offertes aux Planteurs qui desirent expédier leurs sucres au nord, s'adresser à

20 nov J. MAGER.

Nouvel et Splendide assortiment de toute espèce de montres, bijouterie, pendulerie, et articles de goût.

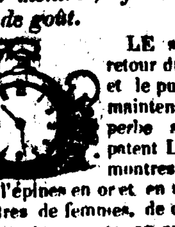

LE soussigné, récemment de retour du nord, informe ses amis et le public en général, qu'il est maintenant prêt à exposer un superbe assortiment de montres; patent Levers en or; do. argent; montres en or à échappement à ancre; l'épines en or et en argent, un bel assortiment de montres de femmes, de différents prix; montres à réveil; porte-crayons en or et en argent; bagues, épinglettes et boutons montés en diamant; garnitures complettes en perles; boucles d'oreilles de corail mosaïque, j'his filagramme et perles; do. en perles et diamants; chaines de sûreté d'hommes et de femmes; dés d'or et d'argent; tabatières d'argent; tabatières à musique petites et grandes; boîtes à ouvrage pour les dames; canifs, poignards, pistolets de poche; lunettes d'or, d'argent d'acier, plaquées et d'écaille; étuis de cartes à visites; grains de perles; corail taillé; colliers; et nombre d'autres articles de bijouterie et de goût qu'il serait trop long de détailler,

Aussi—Reçu par l'Olympia du Havre, un nouvel assortiment de pendules et autres articles.

N. B. Les détaillants et les colporteurs trouveront *un grand nombre* des articles ci dessus, ainsi que des montres d'argent et de cuivre en gros à un prix raisonnable.

En outre, un assortiment consistant en fournitures d'horlogerie, telles que limes, verres, ressorts, cadrans, aiguilles d'or, d'acier et de cuivre, canons de clés &c.

1er nov L. MUH.

A VENDRE.

Deux beaux chiens de garde mâle et femelle, venant de la Havane: ils sont d'une race connue par leur grosses têtes, et les oreilles noires. S'adresser au Magasin de M. J. G. Arraiza, encoignure Dumaine et Condé. 28 nov—3 2ps.

VOLE au soussigné, dans la nuit du 27 du courant, dans sa chambre à coucher, entre 10 heures du soir et le point du jour, rue St. Louis, No. 20, un habit noir, un gilet de dessous *do.* et un pantalon bleu, dans la poche duquel se trouvait un portefeuille de maroquin noir, contenant plusieurs papiers, entr'autres un *check* sur la banque de l'Etat de la Louisiane, de $1200, dont le paiement a été arrêté. Le gilet contenait une écaille de tortue, un *memorandum*, deux ou trois piastres en argent et une paire de lunettes d'or. On a pris aussi sur la cheminée, une montre d'or avec chaîne et clé. L'habit et le pantalon ont été *trouvés dans la cour. Une récompense* libérale sera accordée à celui qui arrêtera le voleur ou retrouvera ces objets. [30 nov] JACOB LEVY.

COUR DE DISTRICT, Samedi, 24 novembre 1832—*Dans l'affaire de Joseph Théodore Bauduc.*—Sur motion de M. D. Seghers, et sur enrégistrement d'une copie certifiée des délibérations des créanciers du débiteur, pardevant Théodore Seghers, notaire public, le 6 d'octobre dernier, il est ordonné par la Cour, que les créanciers du dit débiteur, et toutes autres personnes intéressées, aient à déduire, d'ici au samedi 8 de décembre prochain, les raisons pour lesquelles lesdites délibérations ne seraient pas homologuées. Extrait des minutes.

27 nov—3 JOHN L. LEWIS, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR DE PAROISSE POUR LA PAROISSE ET VILLE DE LA NLLE. ORLEANS.—Présent l'hon. Charles Maurian, juge, 30 octobre 1832—*Wm. Riles Knight* contre *ses créanciers*—La cession de biens du pétitionnaire étant acceptée par la cour, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du dit pétitionnaire ait lieu en l'étude de Jh. Cuvillier, notaire, le lundi 3 décembre prochain, pour là et alors délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire—et jusqu'à cette époque toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues. Extrait des minutes.

31 oct.—11 2ps. F. BUISSON, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et la cité de la Nouvelle Orléans, 10 nov. 1832.—[No. 6562.]—*Charles Oger & Ant. Louis Oger vs. leurs créanciers.*—Pétition pour un attermoiement de 6, 12, 18 et 24 mois.—Sur lecture et enrégistrement de la pétition et du bilan dans cette affaire, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers des demandeurs ait lieu au bureau de Ls. T. Caire, notaire public, lundi 17 décembre prochain, pour délibérer sur les affaires des demandeurs, et qu'en attendant toutes poursuites soient suspendues contre leurs personnes et leurs biens. Extrait des minutes.

13 nov—10,2ps. FRED. BUISSON, gref.

WM. FADEUILHE & CO., Tapissiers et marchands de papiers, peints rue de Chartres No. 137, 3 portes est de la Nouvelle Bourse, ancien établissement de Mr. Boimare libraire.

Les soussignés ayant formé un association, sous la dénomination de W. Fadeuilhe & Co. offrent leurs services aux dames et messieurs de la Nouvelle-Orléans ainsi que de ses environs: W. Fadeuilhe, arrivé du nord et a apporté avec lui, les objets suivants dont ils offrent en gros et en détail aux plus juste prix, papiers et bordures très riches, comprenant un assortiment pour tous les goûts; franges et gallons en soie, ornements dorés de tous les genres, superbes mousselines ainsi que damas en laine pour rideaux.

Etoffe de crin, velours d'Utrecht pour couvrir les sofas et chaises, un très joli assortiment de chaises, en cane, paille de bois et toutes autres marchandises pour ameublement, matelas, lits de plume, oreillers, en grande variété. W. FADEUILHE.

P. J. SALVETAT.

P. S. Des tapis et rideaux de croisée faits de commande avec promptitude, canapés, chaises &c. faits et réparés. On désirerait un ouvrier tapissier qui connut sa partie.

Une ou deux personnes de couleur qui voudront écharpir de la mousse trouveront ici de l'emploi.

29 nov.

RECU par le navire Bolivar du Havre, 1700 chaudières françaises de 1 à 80, à vendre par

22 nov BLANC & BRUGIER.

BRIQUES—300 briques de Baltimore, reçu par le brick Hope et à vendre par

HARRISON, BROWN & CO.

21 nov rue Royale, No. 117.

A vendre par les Soussignés.

SACS—VIN de Madère de Cette et Rum de la Jamaïque, ayant droit au drawback; indigo flottant garance, papier de paille, cire blanche, corde, d'emballage, toile à voile en coton de Crook, vin de Madère, London particular E. J. Cigarres mêlées.

20 nov HARRISON, BROWN & CO.

VIEUX CUIVRE—Un tonneau de vieux cuivre, vendre par HARRISON, BROWN & Co,

CHANGEMENT DE DOMICILE.—Le Dr. A. L. PLOUGH, dentiste, informe respectueusement le public, qu'il s'est fixé au No. 7, rue St. Charles, deux portes plus loin que son ancienne résidence, dans la maison occupée ci-devant par Mr. E. L. Tracy. 19 nov

SUCRE—1000 boucauts de sucre de la nouvelle récolte, à vendre sur diverses habitations à onze lieues au dessus de la ville, par

BLANC & BRUGIER,

19 nov Rue de la Levée, No. 68.

MAGASIN

DE GRAINES DE JARDINAGE,

DE LA CRUE DE 1832.

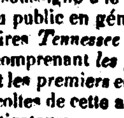

Maintenant en débarquement,

ET A VENDRE PAR

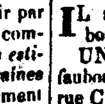

WM. SMITH,

Magasin Américain de Graines de Jardinage,

NO. 83, RUE DE LA DOUANE.

LE soussigné a le plaisir d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient de recevoir par les navires *Tennessee* et *Cincinnati*, deux envois complets, comprenant *les graines d'automne les plus estimées*, et les premiers envois dans cette ville des graines des récoltes de cette année, qu'il a reçues directement des cultivateurs.

Pour la gouverne de ses pratiques absentes, il annonce que l'assortiment en débarquement comprend les qualités suivantes, savoir:—

Betteraves, long. et courtes.	Oignons, rouges et blancs,
Choux d'York, et autres,	Percil, frisé et simple,
Carrottes, courtes-hâtives,	Panais, gros et longs,
Choux-fleurs, do. do.	Radis, rouges, longs et ronds
Céleris, rouges et blancs,	Roquettes et salsifis,
Chèvrefeuille et cresson,	Scorzonera brun,
Chicorée et poireaux,	Epinards ronds et de la N.
Laitues de diverses qualités	Zélande,
Squahes, touffus et longs,	Navets, Haricots rampants

DE PLUS—Un approvisionnement de graines pour oiseaux, telles que chanvre, Canaris et millets ronds.

S'adresser comme de coutume à

WM. SMITH,

22 sep—3m Rue Royale, No. 55.

PIERRES A PAVER ET FOIN.—2600 pieds plates, de 10, 16 et 18 pouces; 60 balles foin, en débarquement du brick Active, et à vendre par

8 nov LINCOLN & GREEN

VENTES A L'ENCAN

PAR ISAAC L. M'COY.

CONFORMEMENT à un ordre de l'exécuteur testamentaire de la succession d'Alexandre M'Coy, décédé, il sera vendu, samedi, 22 décembre prochain, à midi, à la Bourse,

Les Domestiques de prix suivants,

appartenant à la dite succession, savoir:

HUBBARD, âgé de 34 ans, depuis six ans dans le pays, excellent charpentier de marine et calfat, ayant travaillé cinq ans en ces qualités. Il est également assez bon forgeron, ayant travaillé quatre ans dans une forge et fonderie; il est bon ingénieur, ayant conduit des machines à vapeur, pendant deux ou trois ans, et a travaillé dans une briqueterie pendant deux ans, et deux, dans une presse à coton; il est intelligent, excellent arrimeur, et très adroit pour les travaux d'une presse à coton, ainsi qu'à toute espèce de travaux.

FORTUNE, sa femme, âgée d'environ 25 ans, depuis 6 ans dans le pays; excellente cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bonne gardienne, très honnête et très bonne domestique.

EMILE, leur fils, âgé d'environ 3 ans.

GEORGE, âgé d'environ 25 ans, a travaillé 4 ans dans une briqueterie et est très adroit pour arranger l'intérieur d'un fourneau; il a travaillé 2 ans dans un chantier de marine, et 2 ans dans une presse à coton; il est honnête, sûr et domestique fidèle.

JACOB SIMPSON, bon et beau mulâtre d'environ 20 ans, bon palfrenier, bon cocher; un peu plâtrier; bon domestique et adroit à toutes espèces de travaux d'une habitation.

YELLOW CHARLES, très beau domestique d'environ 23 ou 24 ans, créole du pays, depuis 12 ans en ville, excellent domestique, bon cocher, assez bon cuisinier, très honnête, parlant bien les deux langues.

THEODORE, beau mulâtre clair de 25 ans, depuis 4 ou 5 ans en ville, excellent domestique, bon cocher, assez bon barbier, très docile, parlant bien les deux langues.

GUYON THOMPSON, de 22 ans, robuste, très fort et bon nègre pour une presse à coton, ouvrage auquel il a travaillé deux ans; bon drayman, bon palfrenier, briquetier, et adroit à toute espèce de travaux d'une habitation.

LOUIS, âgé d'environ 22 ans, bon travailleur pour une briqueterie ou presse à coton; accoutumé à toute espèce de travaux d'une habitation; très honnête et *très sobre.*

BLUFART, 21 ans, bon bucheron, bon bouvier, bon briquetier, pressier à coton, *drayman*, nègre de champ.

JACKSON, beau mulâtre, 25 ans, depuis 4 ou 5 ans en ville, excellent charpentier, loué généralement à $60 par mois, bon tonnelier, parlant bien les deux langues.

NANCY, sa femme, 21 ans, depuis 4 ou 5 ans en ville, excellente couturière, domestique de maison, blanchisseuse et repasseuse, bonne femme de chambre, excellente tenue.

MARY JANE, leur enfant, âgée d'environ 2 ans.

SIMON, 23 à 24 ans, depuis 5 ans en ville, fondeur en fer, bon charretier, palfrenier, bon domestique, très fortement constitué.

MERRITT, 23 ans, bon pressier à coton, bon briquetier, *drayman*, bon nègre de champ.

ARTHUR, 20 ans, fort travailleur, nègre de champ, bon palfrenier et briquetier.

PETER WILLIAMS, 25 ans, bon *drayman*, bon nègre de champ.

CHS. REYNOLDS, 20 ans, beau domestique, bon cocher, nègre de champ, briquetier, bon sujet.

JAMES SCOTT, 21 ans, bon bouvier, nègre de champ, briquetier, pressier à coton.

HENRY FIELDS, âgé d'environ 24 ans, a travaillé 10 ans dans une manufacture de tabac; il s'entend à la manière de préserver et d'empaqueter le tabac; il a travaillé aussi 5 ans dans une fonderie, un an dans une briqueterie et 3 ans dans une presse à coton (dans les presses où il a travaillé il a presque toujours été chef d'attelier); c'est un parfait domestique, robuste et intelligent, d'un excellent caractère, digne de confiance, et qui pourrait servir d'économe sur une sucrerie ou une cotonnerie.

HENRY EATON, 22 ans, bon travailleur, robuste, jardinier de son état, employé depuis quelque temps dans une briqueterie ou une presse à coton.

ROBERT, 24 ans, depuis 8 ans dans la ville, a travaillé dans une fonderie, dans les presses à coton et les moulins à scies, bon pressier et drayman, robuste et actif, parlant français et anglais, bon sujet et excellent domestique sous tous les rapports.

DORSEY, 24 ans, depuis 6 ans dans la ville, bon drayman, travailleur et pressier, bon sujet, sobre et zélé, assez bon boucher; a travaillé deux ans chez un forgeron et dans une fonderie.

ALFRED, 24 ans, depuis 6 ou 7 ans dans la ville, a travaillé 5 ans dans une fonderie, un an dans une briqueterie, deux ans dans une presse comme chauffeur; habitué à tous les travaux d'une habitation, bon bouvier, palfrenier et bon sujet.

WESTLY BURLEY, 19 ans, excellent drayman et travailleur, a travaillé un an dans une briqueterie, bon sujet.

NICOLAS JOHNSON, 21 ans, bon cocher et drayman, bon travailleur, a travaillé un an dans une briqueterie, bon domestique.

YELLOW EDMOND, 22 ans, depuis 11 ans dans la ville, bon cocher et drayman, palfrenier et travailleur, bon peintre et blanchisseur, parlant français et anglais, il a travaillé quelque temps dans une fonderie.

CLISBY, 22 ans, accoutumé à tous les travaux d'une habitation, a travaillé dans une presse et dans une briqueterie, bon drayman et bon sujet.

BAZILE, 24 à 25 ans, depuis 4 ans dans le pays, fait aux travaux d'une habitation, travaille dans une presse et une briqueterie, assez bon drayman.

JOE, 24 ans, bon domestique de maison, cocher, drayman, palfrenier, parlant anglais et français, bon sujet sous tous les rapports.

JULES CESAR, 26 ans, bon cuisinier, il a été employé comme tel pendant 2 ans à l'Hôtel du Lac.

SALLY, sa femme, 23 ans, bonne couturière, domestique de maison, repasseuse &c.

MARY JANE, leur fille, 2 ans.

Les susdits esclaves ont été choisis dans les cargaisons arrivées ici depuis huit ou dix ans, et afin de n'en avoir que de bons, on n'a rien épargné pour le prix. Ceux qu'on a trouvés indifférents ou manquant d'aptitude ont toujours été revendus aussitôt et remplacés par d'autres meilleurs, de manière que ceux qui restent peuvent être considérés comme les meilleurs domestiques qu'on puisse trouver dans cet état ou dans d'autres. *Ils sont tous acclimatés et, à quelques exceptions près, qu'on fera connaître au moment de la vente, garantis des vices et maladies prévus par la loi.*

Conditions—Un quart comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

OU—Au lieu d'un quart payable comptant, on recevra des billets endossés à satisfaction, portant hypothèque, et n'ayant pas plus de 2 à 4 mois à courir, en ajoutant aux billets à 2 mois l'intérêt à raison de 6 0/0 et aux billets à 4 mois l'intérêt a raison de 8 0/0 par an. 19 nov

PAR ISAAC L. M'COY.

LE samedi 22 décembre, à midi, il sera vendu, à la Bourse, en vertu de l'hon. Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, la propriété suivante, appartenant à la succession de feu Jacob Page, savoir: 2 ESCLAVES de prix:

SARAH, âgée d'environ 24 ans, assez bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

JUDISH, âgée d'environ 10 ans, très-bonne domestique de maison.

Aussi: 2 actions de la banque de Cité. Sur chacune desquelles $30 ont été payées.

Conditions—Les esclaves payables en billets à 4 mois, endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actions de banque payables comptant. 23 nov.

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu samedi, 22 décembre, à midi, à la bourse, la propriété suivante:

UN TERRAIN, désigné par le no. 81, situé au faubourg Marigny, ayant 30 pieds de face à la rue Craps, sur 120 de profondeur, renfermé entre les rues Bagatelle et Union, sur lequel se trouvent une petite maison dans la cour avec beaucoup d'arbres fruitiers. 27 nov—3,1t10.

COUR DES PREUVES—Attendu que François H. Petitpain a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de Hypolite Signoret, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

29 nov. MARTIN BLACHE, Régister.

COUR DES PREUVES—Attendu que John B. Hale a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de John Johnson, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

28 nov. MARTIN BLACHE, Régister

VENTES A L'ENCAN.

Dans l'affaire de Henry H. Banister contre ses créanciers.

PAR ISAAC L. M'COY.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District, dans et pour la Cour du premier District Judiciaire, de l'Etat de la Louisiane, sur la pétition du syndic des créanciers de H. H. Banister, possesseur en partie, et d'après la proposition de Charles Banister aussi intéressé, acceptée par lesdits créanciers, il sera vendu à la bourse, au coin des rues St. Louis et Chartres, samedi le quinzième jour de décembre prochain, le propriétés suivantes savoir:

Le bail pour 18 ans, (commencé le 22 septembre,) de neuf lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, désignés par les nos. 11, 12, 13, 18, 19, 20, 21, 22 et 23 sur un plan dressé par Js. Pilié, voyer de la ville, adopté par le Conseil de Ville le 21 juin 1831, et approuvé par le maire le 23 du même mois et signé par le dit Pilié le 27, annexé pour référer à un bail par Jacob Levy, Florence et Greene et Regan à John Mitchell, pardevant L. T. Caire, notaire public de la Nouvelle Orléans, le 28 juin 1831; lesdits lots sont de mesure américaine; le lot no. 11 ayant 23 pieds de face à la rue Girod sur 114 pieds 6 pouces de profondeur entre deux lignes parallèles, borné d'un côté par le lot No. 10 et de l'autre par le No. 12 et sur le derrière par le lot no. 18. Les lots nos. 12 et 13 mesurant chacun, 23 pieds six pouces de face à la rue Girod sur 114 pieds 6 pouces trois quarts de profondeur, bornés d'un côté par le lot no. 11, et de l'autre par le terrain appartenant à M. J. M'Donough et sur le derrière par les lots nos. 11, 12 et 13. Les nos. 21, 22 et 23 mesurant chaque 23 pieds 6 pouces de face à la rue Notre-Dame, sur 101 pieds 3 pouces de profondeur, bornés d'un côté par le lot no. 20 et de l'autre par les nos. 24, 25 et 27, et sur le derrière par les lots appartenant à J. MacDonogh et Miles conformément au plan susmentionné. L'acquéreur devra s'obliger à remplir toutes les obligations et engagemens quelconques des dits Henry H. et Charles Banister envers Greene & Regan, tel qu'il est constaté dans l'acte du bail passé pardevant L. T. Caire, notaire public le 22 septembre 1831, et les actes sus-dits. L'acquéreur aura tous les privilèges et sera sujet aux obligations qui résulteront de certains surlouages donnés à John Mitchell et P. Conrad d'un lot chacun à raison de $200 par an et de plus avec les privilèges et obligations attachés à un surlouage donné ou devant être donné par ledit Banister à S. Smalledge, pour 2 lots à raison de $100 chaque, par an, et à Me. Rachel Gilbert de la parti supérieure de la maison de résidence situé rue Girod, faubourg Ste. Marie et désignée par le numéro 57, louée à raison de $600 par an, payable par semestre et pour lequelle quatre billets de 300 piastres chaque ont été tirés en faveur de H. H. Banister, à 6, 12, 18 et 24 mois et datés du 1er. juillet 1832 conformément à un acte passé pardevant Wm. Christy, not. public.

PLUS;

Deux lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situées au faubourg des *Religieuses* dans la paroisse Jefferson, à environ 2 milles au dessus de la ville et désignés par les nos. 32 et 33 sur un plan dressé par Joseph Pilie, voyer de la ville, le 17 février 1823, et déposé en l'étude de Wm. Christy, notaire public, le 2 mars 1830. Le no. 32 mesure 60 pieds de face au chemin dit St. Maire, sur une profondeur de 135 pieds 8 pouces sur la ligne qui sépare le dit lot du lot no. 21, 134 pieds 5 pouces et 5 lignes sur la ligne qui sépare ledit lot d'une autre propriété. Le lot no. 33 mesure 60 pieds de face au chemin dit St. André, sur une profondeur de 135 pieds 8 pouces sur la ligne qui sépare ledit lot du lot no. 134 pieds 5 pouces 5 lignes, sur la ligne qui sépare ledit lot d'une autre propriété, les deux lots susmentionnés étant les mêmes achetés par le dit H. H. Banister, de Bev. Chew et de la succession de J. W. Smith, le 27 juin 1831.

CONDITIONS:—Le bail pour 18 ans des lots et bâtisses qui s'y trouvent, situés rues Girod et Notre Dame, avec tous les privilèges qui y sont attachés, mais sujet à toutes les obligations et responsabilités dont il est parlé plus haut $1400 comptant; et si le produit de la vente se montait à plus de ladite somme il serait fait pour le surplus deux billets (déduction faite des 140 piastres payées) endossés à la satisfaction du syndic et payable en 6 et 12 mois, à partir du jour de la vente.

Les deux lots avec les améliorations qui s'y trouvent situés au faubourg des Religieuses et achetés de la succession de J. W. Smith et de B. Chew $417 comptant et la balance à un crédit de 1 et 3 ans, du 27 juin 1832, en billets endossés avec hypothèque.

Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs. 17 nov.

PAR JACOB LEVY.

SAMEDI, 8 décembre, il sera vendu, à la Bourse, à midi, une maison de valeur et un terrain, situés à l'encoignure des rues de l'Hopital et Bourgogne, le terrain mesure 58 pieds 8 ½ pouces à la première rue, sur 74 pieds 7 et demie à la seconde. Les édifices sont construits depuis moins d'un an, et consiste en une maison formant encoignure, briquetée entre poteaux, couverte en essentes; et une maison dans la rue Bourgogne, construite en briques et couverte en tuiles; ainsi qu'un grand hangard également construit en briques et couvert en tuiles. La cour est pavée avec des briques du nord. Les deux bâtistes ont dix appartements, dont trois à cheminées avec les manteaux en marbre, cuisines, &c. Le tout se louant maintenant, $11000 par an. Il y a une porte-cochère sur la rue Bourgogne, et le hangard peut servir d'écurie ou de remise.

Les banquettes se font par la ville, et seront aux frais de l'acquéreur.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés devant Carlile Pollock, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 27 nov.

PAR ISAAC L. M'COY.

MERCREDI prochain, 5 décembre, il sera vendu, à la Bourse, les esclaves ci-après désignés; savoir:

ISAAC âgé d'environ 24 ans, fort, nègre de champs, sujet au marronnage. On ne garantit que la propriété.

LIGE âgé d'environ 39 ans, accoutumé au travail d'un moulin à scie, bon scieur et bon bucheron: ayant parfois la vue affectée. On ne garantit que la propriété.

AUBERT, âgée d'environ 29 ans, bon nègre de champ, garantie des vices et maladies prévus par la loi.

NANCY, âgée d'environ 31 ans, grande, belle femme; bonne domestique, assez bonne cuisinière; sujette au marronnage. On ne garantit que la propriété.

BETTY, âgée d'environ 25 ans, assez bonne cuisinière et blanchisseuse, négresse de champ, ayant des douleurs de rhumatisme aux pieds. On ne garantit que la propriété.

Conditions: six mois de crédit en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. 28 nov.

PAR J. H. DOMINGON.

IL sera vendu samedi, 22 décembre, à midi, à la bourse, la propriété suivante, provenant de la succession de Mme. Vve. Placer, savoir:

UN TERRAIN, situé au faubourg Marigny en cette ville, désigné d'après le plan du dit faubourg, par le no. 339, de l'ilet renfermé par les rues des Bons Enfans de Mandeville, d'Amour et, de Marigny, le dit terrain ayant 50 pieds de face à la dite rue des Bons Enfans, sur 120 pieds de profondeur, mesure française; borné d'un côté par le no. 338 de l'autre par le no. 340 et dans les profondeurs par les nos. 328 et 329, ensemble tous les édifices qui y sont construits et tous les dépendances et appartenances.

Conditions; un tiers comptant, un tiers à 6 et un tiers à 12 mois. 27 nov—3,1t10.

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu samedi, 22 décembre, à midi, à la bourse, la propriété suivante, provenant de la succession de Mme. Vve. Placer, savoir:

UN TERRAIN, désigné par le No. 3, de l'ilet 59 au plan ci-après relaté situé au faubourg Franklin, de cette ville ayant 50 pieds de face à la promenade des Bons Enfans sur 113 pieds 2 pouces de profondeur, mesure française.

Conditions: un tiers comptant, un tiers à 6 mois, et un tiers à 12 mois, en bons billets endossés et portant hypothèque sur les propriétés. 27 nov—3,1t10.

POELES ET GRILLES A CHARBON.

LE soussigné vient de recevoir par des arrivages récens de New-York et de Philadelphie,

25 grilles en cuivre pour cheminées;
34 poêles à la Franklin;
12 grilles à charbon, forme d'urne;
34 cheminées en tôle, de différentes grandeurs;
30 cuisines de mer, très complètes, et sur les derniers modèles;
200 paires de chenets en cuivre, sur les derniers modèles;
100 paires de pelles et pincettes en cuivre;
50 douzaines de soufflets vernis;
24 gardefeux en cuivre, très beaux, ainsi que plusieurs autres articles pour l'hiver.

VICTOR DAVID,

15 nov Rue de la Levée, No. 38.

80 PAQUETS papier bleu pour sucre, récemment reçu, à vendre par

13 nov THAYER, HURD & Co.